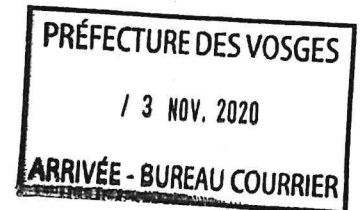


PETR du Pays de la Déodatie
Conseil Syndical du 19 octobre 2020
PROCES VERBAL



INTRODUCTION

Pour faire suite à la réunion de bureau du 06 octobre 2020, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodatie s'est réuni le 19 octobre 2020, sur convocation du Président, Monsieur Aurélien BANSEPT, en date du 09 octobre 2020

Le Président ouvre la séance à 19h15. Il remercie les élus de leur présence. Cette réunion a lieu sur sa commune car aucune salle n'était disponible ni sur Saint Dié des Vosges ni sur Bruyères et il informe l'assemblée que le Conseil se réunira sur le secteur de la CASDDV et celui de la CCB2V de façon alternative.

Présents :

Elus votants :

Messieurs Aurélien BANSEPT, Christian CAEL, Denis HENRY, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Marc MADDEDU, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Bruno TOUSSAINT

Mesdames Marie-José DARTOIS, Brigitte HENRI et Virginie GREMILLET

Elus non votants :

Monsieur Gérard ROUDOT, suppléant

Excusés :

Messieurs Serge ALEM (titulaire et représenté par Monsieur Marc MADDEDU), David VALENCE (membre d'honneur) et Patrick ZANCHETTA (suppléant)

Mesdames Delphine DUCRET et Claude KIENER, suppléantes.

Madame Carole DABRIGEON, Sous-Préfète de l'Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges

12 membres titulaires au Conseil Syndical – 12 élus votants sont présents, le quorum est donc bien atteint.

Madame Brigitte HENRI est nommée Secrétaire de séance.

Validation du PV du Conseil Syndical du 27 août 2020 à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION :

DECISION BUDGETAIRE N°01/2020 :

Le Président expose :

Vu le vote du BP2020 lors du Conseil Syndical du 17 décembre 2019, suivi du vote de la Décision Modificative N°1 en date du 18 juin 2020 validant les restes à réaliser, les crédits étant insuffisants au compte de tiers 4581409, pour les dossiers liés au programme HMD instruits dès 2018, il est donc nécessaire de créditer ce compte de dépenses de la section d'Investissement avant la Décision Modificative N°3 prévue lors du prochain conseil syndical.

La modification de crédits réalisée a été la suivante :

Section Investissement – Dépenses :

020 « Dépenses imprévues » - 100 000 euros

4581409 « HMD 2018-2020 » + 100 000 euros

DELIBERATIONS

Délibération n°20201019/001 : SUPPRESSION REGIE DE RECETTES VENTE DE DOCUMENT TOURISTIQUE

Le Président expose :

Cette régie était utilisée pour la vente du guide du routard Hautes- Vosges et la vente du topoguide La ligne Bleue des Vosges. Ces articles devenant obsolètes et n'étant pas prévu de les rééditer pour le guide du routard en tout cas, il n'est plus prévu que le pays fasse de la vente directe.

Il est proposé au Conseil Syndical :

DE VALIDER

- La suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes « vente de documents touristiques »
- La suppression de l'encaisse prévue pour la gestion de la région dont le montant était de 50 euros.
- Que la suppression de cette régie prendra effet dès le 1^{er} novembre 2020

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier.

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20201019/002 : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU DOCUMENT UNIQUE

Le Président expose :

La délibération n°2016-14 votée en date du 29 février 2016 a validé la mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi et la pérennisation du document unique composé de 3 techniciens du Syndicat Mixte et de 3 élus ayant pour rôle de suivre et de pérenniser la démarche prévention au sein du Syndicat Mixte.

Les élus du Conseil Syndical ayant été renouvelés,

Il est proposé au Conseil syndical de :

Modifier la composition du Comité de Pilotage du Document unique et désigner 3 élus.

Lors de la réunion de bureau du 06 octobre 2020, Messieurs HENRY et TOUSSAINT ont souhaité en faire partie et il reste donc 1 conseiller syndical à désigner.

Après échanges de l'assemblée, la nouvelle composition du comité de pilotage proposée au vote est la suivante :

TECHNICIENS	ELUS
Guillaume CORNIL - assistant de prévention	Denis HENRY
Isabelle BERTRAND – secrétaire / comptable	Bruno TOUSSAINT
Mélanie COLIN-ROUSSEL - directrice	Christian CAËL

Le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20201019/003 : ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Le Président expose :

L'article 22 -5° du code des marchés publics précise que lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat ;

L'EPCI membre de notre syndicat mixte ayant le nombre d'habitant le plus élevé est la Communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges, qui compte 77 817 habitants (Populations légales en vigueur au 1er Janvier 2019 _ Recensement INSEE 2016), la commission d'appel d'offres doit donc comporter le Président du Syndicat Mixte ou son représentant et cinq membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Syndical doit procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Lors de la réunion de bureau du 06 octobre 2020, Messieurs MASY et HENRY ont souhaité en faire partie et il reste donc 3 conseillers syndicaux à désigner, les suppléants pouvant bien en faire partie.

Après échanges de l'assemblée, la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres proposée au vote est la suivante :

	Prénom - Nom
Président	Aurélien BANSEPT
1	Denis MASY
2	Denis HENRY
3	Gérard ROUDOT
4	Bruno TOUSSAINT
5	Virginie GREMILLET

Le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

3

Délibération n°20201019/004 : DELEGATION DU REPRESENTANT A LA FEDERATION DES BISTROTS DE PAYS

Le Président expose :

Le PETR fait partie du collège n°2 « Gestionnaires Territoriaux » du Conseil d'Administration de l'association et au vu de l'arrêté n°30/2020 portant délégation de fonction à Monsieur Denis HENRY, élu 3ème Vice-Président le 27 août 2020, pour la thématique « tourisme - bistrot de Pays – santé/défidéo »

Il est proposé au Conseil Syndical de :

Désigner Monsieur Denis HENRY, vice-président en charge de Bistrot de Pays, comme élu référent à la fédération nationale des Bistrots de Pays.

Le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20201019/005 : DELEGATION DU PRESIDENT A LA DIRECTION

Le Président expose :

Mélanie ROUSSEL en tant que Directrice du PETR avait plusieurs délégations du Président lors du mandat précédent et il est proposé de reconduire ces mêmes délégations à Mme ROUSSEL en déléguant également des signatures à Monsieur Guillaume CORNIL en tant que Directeur Adjoint

Il est proposé au Conseil Syndical :

D'autoriser le Président à donner délégation de signature à Madame Mélanie ROUSSEL (née COLIN), ayant notamment la fonction de Directeur au Syndicat Mixte, à compter du 1^{er} novembre 2020, pour les actes suivants :

1) Assurances

- Déclarations de sinistres aux assurances ;
- Cartes internationales d'assurance des véhicules ;

2) Ressources humaines

Déclarations d'accidents du travail ;
 Etats de service (pour inscription aux concours et examens professionnels) ;
 Attestations d'employeurs, les attestations Pôle Emploi ;
 Réponses aux enquêtes diverses sur l'emploi et les effectifs de la collectivité ;
 Déclarations des effectifs et le recensement des postes ouverts aux concours ;
 Déclarations des charges sociales ;
 Conventions d'accueil des stagiaires ;
 Courriers d'informations aux agents liés à la rémunération et à la carrière, à la retraite, de validation de services, de maladie, de congé bonifié ;
 Courriers en réponse aux demandes d'emploi, de stage, de formation ; Courriers de convocation ;
 Congés Payés, congés supplémentaires et récupérations des agents
 Ordres de mission

3) Fonctionnement général

Retrait et signature des courriers reçus en « Recommandés »
 Signature et paraphe des registres de délibérations du Comité Syndical
 Signature des demandes de subvention ANAH dans le cadre du programme Habiter Mieux en Déodatie pour les particuliers et autres courriers nécessaires

D'autoriser le président à donner délégation de signature à Monsieur Guillaume CORNIL, ayant notamment la fonction de Directeur adjoint au Syndicat Mixte, à compter du 1^{er} novembre 2020, pour les actes suivants :

2) Ressources humaines

Congés Payés, congés supplémentaires et récupérations des agents
 Ordres de mission

4

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20201019/006 : LANCEMENT DE L'ETUDE DE PREFIGURATION DES PSE-PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le Président expose :

Les Agences de bassin se sont lancées dans la promotion et le financement de dispositif PSE afin de valoriser et rémunérer les pratiques agricoles garantes de services environnementaux. Sur notre territoire, cela concerne principalement le maintien des prairies à haute valeur environnemental (HVE) et éléments paysagers associés qui rendent des services comme le stockage de carbone, la rétention et l'épuration de l'eau, la préservation de la biodiversité et des paysages. De par les actions TVB du PETR, et notamment le diagnostic agro-environnemental des prairies réservoirs, le PETR s'est positionné pour porter une étude sur l'opportunité de montage d'un dispositif PSE sur le territoire afin de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic tel le maintien des prairies à HVE.

Cette étude a pour objectif d'évaluer la faisabilité et l'efficacité d'un tel dispositif. A l'issue de cette étude, le PETR et ses partenaires (Chambre d'Agriculture, PNRBV, CD88, EPCI, CENL, ...) pourront ou non choisir de lancer le dispositif et décideront du portage, de la gouvernance et du financement de ce dispositif aux regards des résultats de l'étude.

Cette étude est d'ores et déjà financée à hauteur de 80% par l'AERM et imputera le budget 2021.

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses		Recettes		
	Montant (HT)	Montant (TTC)	Autofinancement	Chambre d'Agriculture des Vosges	AERM
Prestation bureau d'étude	12 000 €	14 400 €			

	Dépenses		Recettes		
	Montant (HT)	Montant (TTC)	Autofinancement	Chambre d'Agriculture des Vosges	AERM
Prestation Chambre d'Agriculture des Vosges (audit agronomique et économique de 10 exploitations)	16 500 €	19 800 €			
Régie (pilotage, participation au COTECH)	6 000 €	7 200 €		3 960 €	
TOTAL	34 500 €	41 400 €	8 280 €	3 960 €	29 160 €

Il est proposé au conseil syndical :

De valider

- le lancement de l'étude,
- le plan de financement présenté.

D'autoriser le Président et le Vice-Président en charge du suivi du dossier à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier.

De dire que les crédits budgétaires dépenses et recettes seront inscrits au BP2021.

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- Il est bien décidé par cette délibération du financement et du lancement de l'étude
- L'autofinancement sera normalement partagé avec le Pays de Remiremont qui remboursera donc 50% des 8 280 euros au Pays de la Déodatie
- Cette étude n'impliquera pas forcément de mise en place de PSE, c'est une étude de préfiguration.
- L'étude montrera les enjeux pour la préservation de la biodiversité ; le maintien des prairies est un enjeu pour les exploitations et s'il y a maintien, il y a contractualisation
- Etude menée sur tout le territoire du Pays de la Déodatie et celui de Remiremont
- Une partie de cette étude consistera à trouver des financeurs pour la mise en place d'un dispositif PSE mais aucune idée à ce jour de ce qui va porter quoi ensuite

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20201019/007 : SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC OKTAVE-CEE ET D'UNE CHARTE-CEE « COUP DE POUCE CHAUFFAGE TERTIAIRE »

Le Président expose :

Le PETR accompagne déjà les collectivités de son territoire à la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) peut permettre aux collectivités de bénéficier du Dispositif de valorisation des CEE mis en place par la SEM OKTAVE, garantissant ainsi aux collectivités :

- Des dépôts réguliers de dossiers CEE tout au long de l'année ;
- Un tarif de rachat des CEE fixe et optimum (7,5€ / MWh cumac dont 1€ reversé au PETR)
- Les bonifications CEE liées à des dispositifs ponctuels et notamment le « coup de pouce chauffage tertiaire » ;
- Un versement des fonds dans les trois mois suivants le dépôt du dossier complet ;
- A ses partenaires, toute indépendance et aucune exclusivité pour la valorisation des actions de ses collectivités.

Le Président propose donc la signature :

- d'une convention de partenariat entre le PETR et OKTAVE CEE pour la valorisation des CEE des collectivités de son territoire. Ce dispositif venant compléter les deux autres modes de valorisations, déjà opérationnels, proposés par le PETR à ses collectivités

- de la charte « coup de pouce chauffage tertiaire » entre le PETR et le Ministère pour la bonification CEE des actions de remplacement des systèmes de chauffage anciens des bâtiments tertiaires.

Il est proposé au conseil syndical :

De voter et approuver la démarche de signature de la convention OKTAVE -CEE et la signature de la charte « Coup de pouce chauffage tertiaire » pour la valorisation des CEE telles que décrites précédemment à compter du 1^{er} janvier 2021.
D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- L'intérêt d'adhérer au dispositif OKTAVE est d'avoir une seule entrée pour valoriser les CEE avec un tarif unique
- L'offre OKTAVE est bien plus intéressante que celle dont bénéficie le Pays qui dépose déjà des dossiers et fait valoriser les CEE pour les collectivités du territoire
- Les prix des CEE sont en constante évolution et sont passés de 1 euros en 2016 à 6 euros en 2018 mais on peut assimiler à des cours en bourses et les 7.50 euros proposés sont un bon tarif et sécurisants.
- Afin de pouvoir bénéficier de CEE, il faut impérativement en faire la demande avant de faire les travaux !

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20201019/008 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE : AUGMENTATION ET CONSULTATION DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le Président expose :

Le PETR a ouvert une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 euros depuis 2016. Ligne ouverte actuellement à la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour une durée de 1 an. Ce contrat arrivant à terme le 19 décembre 2020, il est donc nécessaire de reconduire la ligne de trésorerie

Il est proposé au Conseil Syndical

D'autoriser le Président à consulter des établissements financiers et à signer tous les documents nécessaires pour cette consultation en vue de la reconduction de la ligne de trésorerie

- A compter du 20 décembre 2020 pour 1 an
- Jusqu'à 600 000 euros

De dire que la délibération validant toutes les modalités de reconduction de la ligne de trésorerie sera prise lors du prochain conseil syndical

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- Cette ligne sert notamment à combler l'avance de trésorerie faite par le Pays pour le programme HMD qu'il porte depuis juillet 2015, où le Pays avance les fonds de la Région, du Département, de l'ANAH et des collectivités adhérentes.
- Les particuliers ont 3 ans pour finir les travaux, le solde pouvant donc intervenir à la fin, le Pays se doit d'emprunter l'argent pour avancer les subventions, payer les entreprises, le particulier n'ayant que le reste à charge à payer
- Avant 2015, les particuliers pouvant bénéficier jusqu'à 80% d'aide devaient tout payer et avancer toutes les aides prévues mais les prêts ne sont pas forcément accordés.
Un préfinancement des travaux a été décidé dès 2015 pour aider donc les particuliers à ne payer que leur reste à charges et le Pays bénéficie de 35% d'aide sur l'ingénierie au lieu de 30% d'aide s'il ne procédait pas au préfinancement
- Le programme HMD est un exemple au niveau national et l'ANAH demande aux autres territoires de procéder également au préfinancement
- La ligne de trésorerie permet aussi de combler la trésorerie pour les aides qui sont versées tardivement, telles que les aides Leader où plus de 100 000 euros sont actuellement en reste à recevoir
- Le taux actuel de la ligne est à 0.90% avec des frais de non utilisation d'où l'utilisation de la ligne complète par le Pays. Ce sont un peu moins de 5 000 euros d'intérêts payés annuellement par le Pays, crédités par les cotisations des collectivités : 1.45 euros de cotisation par habitant pour le programme HMD et 2.50 euros par habitant pour l'adhésion au Pays.

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

Délibération votée à 11 voix pour et 1 abstention

Délibération n°20201019/009 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Président présente la décision modificative N°3 du budget 2020 détaillée sur le document budgétaire remis aux élus qui peut se résumer comme il suit :

FONCTIONNEMENT Recettes Chapitre - Compte	0.00	FONCTIONNEMENT dépenses Chapitre - Compte	0.00
		022 - Dépenses imprévues	-8 632.00
		011- Charges à caractère général	+ 3 732.00
		60631 – Fournitures d’entretien	+ 1 000.00
		611 – Contrats de prestations de services	+ 2 571.00
		61558 – entretien autres biens mobiliers	+ 161.00
		012 – Charges de personnel	+ 2 400.00
		6218 – Autres personnel extérieurs	+ 2 400.00
		67 – Charges exceptionnelles	+ 2 500.00
		673 – Titres annulés	+ 2 500.00

INVESTISSEMENT Recettes Chapitre - Compte	+ 1 100 000.00	INVESTISSEMENT dépenses Chapitre - Compte	+ 1 100 000.00
		020 - Dépenses imprévues	+ 100 000.00
4582 – Opérations pour compte de tiers	+ 1 100 000.00	4581 – Opérations pour compte de tiers	+ 1 000 000.00
4582409 – HMD dès 2018	+ 1 100 000.00	4581409 – HMD dès 2018	+ 1 000 000.00

Il est proposé au Conseil Syndical

De voter la décision modificative N°3 comme détaillée ci-dessous

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20201019/010 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le DOB 2021 détaillé a été joint à l'invitation de ce Conseil et remis à tous les élus lors du conseil avec pour chaque action du Pays la présentation du bilan 2020, des orientations 2021 et de l'impact budgétaire 2021.

Le Président en présente tout d'abord le Préambule, le contexte, la structure, le personnel et son organigramme.

Le Président en présente ensuite les premiers aspects budgétaires.

- **Etude « mission d'accompagnement à la fusion des deux pays » :**

Etude globale à 37 170€ TTC pour le Pays. Démarche non aboutie, ce qui remet en cause la démarche de SCOT, alors qu'une obligation d'être couvert se profile au 1^{er} janvier 2021

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- S'il n'y a pas de SCOT, certaines communes n'ayant pas de PLU, elles sont alors au RNU (construction limitée), pas de stratégie locale possible pour ces communes en matière d'urbanisation.
- La démarche SCOT est d'environ 6 ans.

- **Programme Habiter Mieux en Déodatie :**

Arrive à échéance au 31/12/2020. A renouveler pour 3 ans : 2021 à 2023

4 ETP pris en charge par l'ANAH (contre 3,6 ETP en 2019) sur le PIG actuel

- **Programme Rénover Mieux et Espace Info Energie**
Fin des conventions ADEME / Région au 31/12/2020
Remplacés par le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) à compter du 1^{er} janvier 2021

- **METHAVAL :**
Mise en liquidation judiciaire en juin 2018. Caution de 295 000€ par le Pays sur le prêt restant.

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- Le remboursement à venir ne devrait pas être pris sur la cotisation de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges

- **Préparation du budget 2021 pour le conseil de décembre :**
En fonction des actions, voir s'il est possible d'établir le budget sur le même niveau de cotisation, ou s'il faut prévoir une augmentation. 1.45 euros par habitant pour le programme HMD et 2.50 euros par habitant pour l'adhésion au Pays.

Présentation des orientations et impact budgétaire 2021, résumés comme il suit :

FUSION DES DEUX PAYS

Fusion des 2 PETR en vue de l'élaboration du SCOT

Orientation 2021

- Echanges à avoir entre les nouveaux élus

Impact budgétaire 2021

- RAS

8

POLE LEADER

Le Président rappelle que Madame Virginie GREMILLET, 1^{ère} Vice-Présidente au Pays a également des délégations de fonctions pour le suivi LEADER. Elle a été nommée Présidente du GAL du Pays de la Déodatie lors de la réunion du comité de programmation Leader.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Guillaume CORNIL, Directeur adjoint et animateur Leader qui précise que quasiment 100% de l'enveloppe Leader est consommée à ce jour.

Il présente ensuite l'orientation et l'impact budgétaire 2021 du pôle Leader comme suit :

Orientation 2021

- Instruction des demandes d'aides et demandes de paiements
- Suivi et accompagnement des porteurs
- Suivi des dossiers en contrôles
- Evaluation du programme 2014-2020
- Mise en place du nouveau programme FEADER 2020-2027

Impact budgétaire 2021

- Prise en charge des salaires par LEADER comme en 2020 sauf pour une partie du salaire de Guillaume CORNIL (temps de codirection)
- Animation des temps d'échanges porteurs - comité de programmation

Présentation de l'orientation et de l'impact budgétaire 2021 de chaque action du Pays, les actions étant regroupées par pôle dans le DOB :

POLE DEVELOPPEMENT

TEPCV & CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE : *Présentation par M. CORNIL*

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : une labellisation du ministère de la Transition Ecologique et solidaire. Le Pays et les collectivités du territoire se sont engagés conjointement à réduire les besoins en énergie. Cette labellisation a entraîné de nombreux financements d'actions entre 2015 et 2020.

En continuité avec la labellisation TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Pays a été Lauréat de l'appel à projet « Contrat de Transition Ecologique » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire le 9 juillet 2019.

La thématique choisie par le Pays est l'adaptation au changement climatique. Il permettra de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations) un programme d'actions, de définir et mobiliser collectivement les moyens de sa mise en œuvre et de le suivre et l'évaluer.

Orientation 2021

- Animation du CTE et recherche de nouvelles actions
- Valoriser les circuits courts sur la filière bois : développement et déploiement de la gamme de mobilier bois local
- Animation de la démarche PAT

Impact budgétaire 2021

- Continuité du poste de chargé de mission Climat, Energie, Transition Ecologique

MOBILITE : *Présentation par M. CORNIL*

Le Pays de la Déodatie élabore un schéma et accompagne les collectivités dans leur projet de mobilité. Par exemple, il appuie la réalisation d'un maillage de voies vertes et liaisons douces, la création d'aires de covoiturage et favorise le développement de l'électromobilité.

Orientation 2021

- Promotion du réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- Accompagnement au changement de comportement avec notamment le défi « Au boulot, j'y vais à vélo/autrement »
- Création d'une ligne de covoiturage sur le territoire avec le projet AcoTÉ

Impact budgétaire 2021

- Déploiement de stationnements vélos et services
- Outils de promotion cyclo et IRVE
- Renouvellement du Défi « Au boulot, j'y vais à vélo/autrement »
- Participation à la fête des mobilités de l'agglomération de SDDV et à un rendez-vous Nature de la CCBVV
- Accompagnement de la création de la ligne de covoiturage AcoTÉ

ANIMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION : *Présentation par M. CORNIL*

Orientation 2021

- Plan de communication et mobilisation sur l'adaptation au changement climatique et le CTE à formaliser
- Aide aux changements des comportements du grand public : Jour de la nuit

Impact budgétaire 2021 :

- Recrutement d'une entreprise de communication pour la réalisation du plan de communication et mobilisation sur l'adaptation au changement climatique
- Financement d'animations pour Jour de la Nuit
- Outils de communication généraux et spécifiques

TRANSITION ENERGETIQUE & ECOLOGIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES A LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET A L'ADAPTATION DE LEURS (RESSOURCES) ET INFRASTRUCTURES : *Présentation par M. CORNIL*

Volet accompagnement technique et financier des collectivités du Territoire à travers deux services :

- Le service de conseil en énergie partagé (CEP) et missions annexes
- Le service d'accompagnement à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Orientation 2021

- Offrir des leviers financiers pour la rénovation aux collectivités en valorisant des CEE
- Faire bénéficier les collectivités du « coup de pouce chauffage tertiaire » en signant la charte du Ministère.
- Faire profiter au mieux les collectivités des dispositifs d'aides financiers du plan de relance.
- Travail de mise à jour de la communication sur le service CEE
- Optimiser la gestion du patrimoine public grâce à de l'ingénierie spécialisée (CEP)
- Poursuite du développement du service CEP (quantitatif et qualitatif)
- Sensibiliser et informer les collectivités concernées par le « décret tertiaire »
- Accentuation des animations du réseau des communes adhérentes
- Poursuite de l'action sur le « confort d'été » dans les bâtiments publics dans le cadre du CTE
- Montée en compétences sur le volet ENR et marchés publics d'énergie.

Impact budgétaire 2021

- Financement du poste de conseiller (prolongation des financements ADEME/REGION ?)
- Frais de structure nécessaires au fonctionnement des services
- Dépenses liées à la promotion du service CEP
- Frais de montée en compétence du conseiller (formations, mises à niveau, déplacements...)
- Animation des collectivités (visites de sites témoins, projets exemplaires...)
- Développement d'outils d'animation et d'information
- Augmentation des recettes liées aux nouvelles adhésions au service CEP
- Augmentation des montants perçus par le PETR grâce à la valorisation des CEE.

FACILITATION DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES : Présentation par M. CORNIL

Il s'agit d'impulser, d'accompagner et de suivre la mise en place de ces clauses dans les marchés publics et privés afin de favoriser l'insertion, le développement et l'emploi des personnes le plus éloignées de l'emploi, de favoriser le développement durable vecteur d'activité.

Le dispositif est optimisé avec le bailleur social VOSGELIS qui a signé une convention de partenariat avec le PETR et la MdE des Pays d'Epinal-Remiremont.

Orientation 2021

- Perspectives de suivi sur la mise en œuvre des clauses en 2021 : outre la fin des opérations suivies en 2020, 2 opérations accompagnées en 2020 sur la rédaction des documents d'appel d'offre qui sont l'aménagement du pôle multimodal à Saint Dié, maîtrise d'ouvrage CA SDDV et des travaux de réhabilitation d'un bâtiment de la FMS sur Raon l'Étape. Pas de lisibilité sur les projets des bailleurs sociaux ni des autres acheteurs publics.
- Travailler en complémentarité avec le conseiller en énergie partagée pour inciter les collectivités accompagnées par le CEP à être plus performantes sur exigences environnementales (clauses environnementales) intégrées dans leurs appels d'offre.
- C. L'HEUREUX entame les démarches pour prendre sa retraite au 1^{er} avril 2021 ; Les postes de facilitatrices des clauses sociales sur la MDE d'Epinal-Remiremont ont été supprimés en juin et septembre 2020 ce qui impacte fortement la convention tripartite signée avec le bailleur social Vosgelis pour les projets sur le Massif. Il convient de prendre en compte ces éléments pour envisager le devenir de la mission, un recrutement éventuel et le paramétrage du poste.

Impact budgétaire 2021

- Salaires et charges liés au poste
- Actions de communication /sensibilisation

ALIMENTATION : Présentation par M. CORNIL

Le Pays a engagé depuis septembre 2019 un diagnostic sur la restauration collective afin de réaliser un Programme Alimentaire territorial en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges. Le Pays a été lauréat de l'Appel à Projet Régional PAT ce qui permet l'obtention d'une enveloppe de 15 000€ pour mettre en place les actions de 2021.

Orientation 2021

- Poursuivre le projet pilote d'accompagnement d'un traiteur dans la montée en gamme et partager le retour d'expériences
- Communiquer les résultats du diagnostic et animer de groupes de travail
- Communiquer sur les produits locaux

- Faire émerger des actions

Impact budgétaire 2021 (continuité des actions)

- Salaires et charges liés au poste de l'apprentie et coordination
- Accompagnement partenarial sur l'expérimentation
- Actions de communication /sensibilisation

TOURISME DURABLE : Présentation par M. Denis HENRY, Vice-Président en charge du suivi du dossier

Afin de valoriser les ressources naturelles locales, les paysages, le pays positionne le développement du tourisme durable comme un des leviers d'attractivité économique du territoire. L'itinérance pédestre figure dans ce cadre comme une orientation majeure de ce volet.

Orientation 2021

Projet de réseau d'acteurs autour des GR® de Pays

- Poursuite de la mobilisation des parties prenantes et développement d'un réseau d'acteurs dynamique et engagé dans une démarche de développement durable,
- Poursuite des actions dédiées à la construction et au développement de l'offre touristique d'itinérance pédestre sur le territoire,
- Réalisations d'actions de promotion et de valorisation des GR® de Pays dans le cadre de la mise en tourisme des sentiers,
- Développement de relations partenariales, projets collaboratifs et conjoints autour des GR®P,
- Mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation (en interne et pour mesurer les retombées de la démarche sur l'année 2022),
- Ré-homologation des trois GR® de Pays,
- Réédition du topoguide « la Ligne Bleue des Vosges ».

Contrat de Transition Ecologique (en lien avec tourisme)

- Création du maillage de liaisons cyclables, développement des services vélos et promotion touristique

Autres

- Promotion de la mobilité électrique
- Accompagnement des projets tourisme durable

Impact budgétaire 2021

Projet de réseau d'acteurs autour des GR® de Pays

- Promotion et valorisation :
 - o Communications média et hors média (brochures, presse, flyers, site internet, réseaux sociaux, plateforme de randonnée, goodies, etc),
 - o Événementiels (salons du tourisme, manifestation culturelle/touristique, organisation d'animations, etc),
 - o Création d'une identité au réseau d'acteurs (création association, identité visuelle, etc).
- Développement et actions internes au réseau (outils de travail collaboratif, formation des membres du réseau, etc),
- Mission de stage pour la mise en œuvre d'une action spécifique co-construite avec les membres du réseau,
- Sorties terrains et repérage pour la construction de l'offre GR® de Pays,
- Coûts d'entretien des GR® de Pays,
- Coût de la réédition du topoguide « La Ligne Bleue des Vosges »,
- Promotion mobilité électrique
- Promotion cyclotourisme

TRAME VERTE ET BLEUE : Présentation par Monsieur le Président

Afin d'aider à la déclinaison locale de cette mesure environnementale sur le territoire, le pays, en partenariat avec le Pays de Remiremont, accompagne techniquement et administrativement les acteurs locaux au travers de la réalisation d'un diagnostic cartographique et d'un plan d'actions.

Orientation 2021

- Poursuite des études lancées en 2020
- Promotion des résultats du diagnostic et des études
- Animation des groupes de travail sur le maintien des systèmes herbagers
- Animation GP et élus

Impact budgétaire 2021 (continuité des actions)

- Salaires et charges liés au poste (embauche au 1^{er} novembre 2016, puis reconduction du poste en janvier 2021)
- Etudes
- Actions de communication (actions de sensibilisation des élus et grand public)

DEFIDEO : Présentation par M. Denis HENRY, Vice-Président en charge du suivi du dossier et Mme Isabelle BERTRAND, secrétaire du Pays et qui suit le projet.

Un projet ambitieux et d'utilité publique qui permet aux communes de s'équiper de défibrillateurs automatiques externes (DAE), simples d'utilisation et qui permettent d'intervenir rapidement lors d'un arrêt cardiaque. Les communes bénéficiant d'un service de suivi du Pays pour les consommables

68 communes engagées dans ce programme avec 98 défibrillateurs installés de 2010 à 2019 :

- 91 DAE installés sur 64 communes du Pays de la Déodatie (sur les 111 communes)
- 7 DAE installés sur 4 communes qui font partie dorénavant du Pays de Remiremont

Orientation 2021

- Nouvelle commande de consommables à prévoir pour 10 300 euros de dépenses estimées pour les électrodes et batteries, sachant que les collectivités remboursent ensuite le Pays

132 paires d'électrodes à environ 50 euros la paire si chaque commune venait à commander 2 paires

20 batteries à environ 185 euros la batterie en cas de commande de certaines communes

Détail de la Commande prévue : DEFIDEO 2010 (certaines périmées en avril et d'autres en septembre 2021), DEFIDEO 2012 (pour les électrodes périmées en avril 2021), DEFIDEO 2015 (électrodes périmées en octobre 2021) et DEFIDEO 2018 (électrodes périmées en juin 2021)

A noter que ce service est proposé également aux 4 communes engagées dans la démarche et qui font dorénavant partie du Pays de Remiremont

- Organisation du contrôle qualité en été 2021 pour les 9 DAE remis lors de la cérémonie du 03 juillet 2018.
- Achat et livraison des DAE de la 7^{ème} session.

Impact budgétaire 2021

- Groupement de commande pour les consommables / avance à prévoir en trésorerie par le Pays - écritures en **fonctionnement** à hauteur de **10 300 euros**.
- Écritures en **investissement** par les Restes à réaliser de 2020 à hauteur de **29 214.14 euros** pour la 7^{ème} session prévue en 2020 mais reportée en 2021 au vu de l'attente de l'appel à projets de la fondation CNP Assurances.
- En cas de renouvellement de DEFIDEO pour une 8^{ème} session décidée par les élus en 2021 et si les crédits n'étaient pas suffisants, des crédits supplémentaires seraient inscrits par une Décision Modificative au BP2021.

BISTROTS DE PAYS : Présentation par M. Denis HENRY, Vice-Président en charge du suivi du dossier et Mme Mélanie ROUSSEL, directrice du Pays et qui suit le projet.

C'est un label national décerné aux établissements situés dans des communes de moins de 2 000 habitants proposant des services de base non assurés dans le village, utilisant des produits de terroir de qualité, assurant des animations culturelles et développant une approche touristique du territoire. Chez les Fonfons à Denipaire, L'Echaugnette à Taintrux, La Cuisine des Arrentès aux Arrentès-de-Corcieux sont estampillés « Bistrots de pays ».

Orientation 2021 : on est dans la continuité de l'action

- Prospection de nouveaux établissements : pour l'instant pas de nouveau
- Accompagner les nouveaux candidats au montage de dossier au fil de l'eau
- Accompagnement aux animations locales
- Edition de set de table
- Convention à renouveler en 2021
- Audit à faire avec un prestataire professionnel (fin 2020 ou début 2021)
- Réunion de réseau : local 2 par an / 1 technique au niveau national
- Relation presse

Impact budgétaire 2021

- Continuité de l'action (d'une année sur l'autre) : dépenses d'outils de communication (set de table), audit (pour les 3 anciens et d'éventuels nouveaux) et frais de mission.
- Si extension de l'action au pays Lunévillois, prévoir une convention

SEMAINE DE LA FORET : Présentation par Monsieur le Président

Orientation 2021

- Nouvelle semaine de la forêt sur la base de celle qui était prévue en 2020.

Impact budgétaire 2021

- semaine de la forêt en mai 2021 ?

J'ADOpte UNE RUCHE EN DEODATIE : Présentation par Monsieur le Président

Le principe est simple : sensibiliser autour de l'abeille et des insectes pollinisateurs. Le Pays de la Déodatie donne la possibilité à chaque commune du territoire d'accueillir sur ses terrains des ruches, gérées et entretenues par un apiculteur local conventionné. Les ruches font l'objet d'un parrainage par des habitants volontaires. Chaque habitant du territoire peut s'investir dans ce projet en aidant ainsi les communes à accueillir plus de biodiversité par l'installation du rucher. Les communes partenaires se voient signer une charte de « bonne conduite » afin de garantir aux insectes un espace sain, sans pesticides. En contrepartie, l'habitant bénéficie d'animations ponctuelles sur l'apiculture et d'une partie de la récolte, si récolte il y a ! Une autre partie est distribuée gratuitement aux écoles, elles aussi partenaires de l'initiative car sollicitées pour l'installation de la jachère fleurie avec l'intervention de l'apiculteur.

Le dispositif est reconduit pour la saison apicole de 2019 et espère compter aux côtés des douze communes actuelles, cinq nouvelles communes du territoire.

Orientation 2021

- *Maintien de l'opération*
- *Action de sensibilisation*
- *Signatures des nouvelles conventions pour celles arrivées à termes.*

Impact budgétaire 2021

- *Dépenses liées à l'action (se pose la question du suivi)*

13

MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ENERGIE-MHE : Présentation par Monsieur Olivier THIL, Coordinateur technique de la plateforme

Différents programmes sont mis œuvre pour conseiller au mieux les propriétaires privés en Déodatie :

- **Habiter mieux en Déodatie**, programme d'aides destiné aux propriétaires à revenus modestes et très modestes qui souhaitent procéder à des travaux de rénovation énergétique de l'habitat. Les conseillers accompagnent les ménages éligibles dans le montage et le financement des dossiers, après diagnostic thermique
- **Rénover Mieux en Déodatie** : ouvert à tous les publics, il permet d'accompagner les propriétaires dans leurs travaux en fonction de leurs souhaits et moyens. Ce service est partiellement payant pour les particuliers, de manière à couvrir une partie des frais de fonctionnement de la mission
- **L'Espace Info Energie** : service de conseil aux particuliers, pour tous types de travaux ; il s'agit essentiellement d'une mission de conseil ponctuel, et non d'accompagnement au long cours. De permanences délocalisées ont lieu sur les intercommunalités membres du PETR, ainsi que sur la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Orientation 2021

- Le PETR a demandé la prolongation pour la période 2021-2023 du programme Habiter Mieux, avec un objectif de dossiers réduits à 186 au lieu de 211, du fait notamment de l'émergence de nouveaux dispositifs (extension de MaPrimeRenov notamment). L'objectif se décompose de la sorte :
 - 165 dossiers de propriétaires occupants
 - 11 dossiers « autonomie » (travaux de maintien à domicile, sans dimension énergétique) : c'est une demande récurrente que nous recevons et, en 2020, les crédits disponibles dans les Vosges ne permettaient de ne financer que les dossiers « autonomie » figurant dans des opérations programmées (dont Habiter mieux)
 - 10 dossiers de propriétaires bailleurs, dans les communes définies comme prioritaires dans le Programme d'Action de l'ANAH dans les Vosges (Bruyères, Raon l'Etape, Fraize, Senones, Gérardmer)

- Cet objectif de 186 dossiers paraît raisonnable, mais pourra être réajusté en fonction des annonces de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance. Les grandes lignes ont été annoncées (renforcement de MaPrimeRénov, ouverture à tous les propriétaires occupants sans conditions de ressources ainsi qu'aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés), mais pas les dispositifs précis : en fonction des chiffres annoncés, il est possible que MaPrimeRénov devienne plus intéressante qu'Habiter Mieux, ce qui nécessitera d'adapter le discours porté, voire les objectifs.
- Le nouveau dispositif MaPrimeRénov étant présenté par le Gouvernement comme le nouveau pivot de la rénovation énergétique, il serait intéressant que le PETR se positionne sur MaPrimeRénov, dans la logique de « guichet unique de la rénovation » mise en œuvre depuis 2015.
 - Cette action serait source de revenus pour le PETR, la prestation d'accompagnement étant facturée aux particuliers
 - Il y aurait une réelle cohérence entre l'accompagnement social d'Habiter Mieux et l'accompagnement des ménages plus aisés mais qui ne sont pas pour autant à l'aise avec les dispositifs
 - Cependant, deux scénarii peuvent être étudiés sur ce point : réserver MaPrimeRénov aux ménages modestes ou traiter toutes les cibles rendues possibles (propriétaires occupants non éligibles ANAH, propriétaires bailleurs, copropriétés)
- Les programmes « Espace Info Energie » et « Rénover Mieux en Déodatie » voient leurs financements s'arrêter au 31 décembre 2020. Le dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) remplace les deux anciens programmes, en faisant notamment évoluer les missions des agents concernés : schématiquement, le Conseiller Info Energie devient Conseiller Rénovation et voit son champ d'intervention étendu, avec par exemple la possibilité de visites à domicile, mais en travaillant avec un objectif d'actes à atteindre. En détail, le programme SARE est divisé en quatre « actes » :
 - Niveau 1 : conseil de base aux ménages
 - Niveau 2 : conseil renforcé
 - Niveau 3 : audits thermiques
 - Niveau 4 : accompagnement des ménages et suivi des travaux (selon plusieurs niveaux, pouvant aller jusqu'à la maîtrise d'œuvre)

14

Pour les actes de niveau 4, le PETR a porté sa candidature aux côtés de la SEM Oktave, laquelle est en mesure d'assurer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre (ce que le PETR ne peut faire, que ce soit en termes de compétences techniques ou d'assurance)

Impact budgétaire 2021 :

- Habiter Mieux : le coût du programme sera légèrement inférieur, le nombre d'audits étant plus faible du fait de nombre de dossiers (masse salariale constante)
- Déploiement du programme SARE : prise en charge d'un ETP (équivalent au poste de Conseiller Info Energie). Le principal changement ne réside pas tant dans les coûts supportés que dans les modalités de financement (rémunération « à l'acte » en partie).
- L'impact budgétaire de MaPrimeRénov dépend des choix qui seront faits : une approche ciblée sur les seuls modestes génère moins de masse salariale mais aussi moins de recettes, alors qu'une ouverture à tous les publics nécessite un ETP complet, qui peut s'autofinancer.

M. THIL ajoute qu'au vu des nouveaux objectifs fixés au nouveau PIG à compter de 2021, il sera bien possible de passer un avenant pour revoir le nombre de dossiers à la hausse comme à la baisse au vu de l'avancement du programme pour chaque cas.

Il précise également que la liste des particuliers bénéficiant du programme HMD est envoyée à chaque collectivité adhérente et un courrier co-signé (Pays et collectivité) est envoyé à chaque début d'année aux particuliers où il est rappelé l'aide reçue par la collectivité.

La liste des particuliers ayant bénéficié du programme en 2019 envoyée en début d'année aux collectivités sera renvoyée une nouvelle fois pour que les nouveaux élus puissent également en être informés.

Il précise une information très importante : il est nécessaire à chaque élu d'informer ses administrés de ce qui suit : en cas de prospection téléphonique d'entreprises pour une isolation à 1euro, il est fort probable que le travail ne soit pas bien fait... il n'est vraiment pas recommandé de répondre favorablement à ces prospections pour éviter des mauvaises surprises pour les particuliers !

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : Présentation par Monsieur le Président

Le conseil de développement est prévu dans les statuts du PETR. Il doit réfléchir aux actions concrètes du projet de territoire et faire des propositions au conseil syndical selon les 3 enjeux que ce conseil syndical a défini : des territoires qui innovent, des entreprises à soutenir ; agir pour l'emploi dans un territoire à contraintes ; valoriser un environnement exceptionnel et favoriser les économies d'énergie.

Il doit exister en fonction des règles de la loi MAPTAM qui peut évoluer sur ce point par la loi engagement et proximité et dont le caractère obligatoire serait remis en cause.

Orientation 2021

- Les orientations des enjeux restent à préciser davantage, A voir avec les nouveaux élus.

Impact budgétaire 2021

- RAS

Monsieur Denis HENRY, en tant qu'ancien membre du Conseil de Développement et ancien Président en explique le fonctionnement : le CA de l'association était composé de plusieurs collèges : associatifs, Socio-économiques, citoyens, élus et services publics. Le travail se faisait en commissions. Plusieurs projets ont été ainsi issus du Conseil de Développement. Projets tels que la Pépinière d'Entreprises, l'Ecole de la 2^{ème} Chance, la Maison de l'Emploi... Chaque membre payait 1 euros de cotisation annuelle.

POLE DIRECTION : Présentation par Mme Mélanie ROUSSEL, directrice du Pays

Le pôle direction est d'assurer la bonne marche de la structure dans ses aspects administratifs, techniques, d'assurer une étroite relation entre les élus et l'équipe administrative, et assurer une représentation auprès des partenaires.

Orientation 2021

- Nouvelle organisation avec les nouveaux élus.
- Suivi des contrats de ruralité (à voir si reconduit)
- Travail d'accompagnement des avocats pour le dossier METHAVAL
- Suivi des dossiers en cours

Impact budgétaire 2021 :

- Financement des postes

PROJET DE TERRITOIRE : Présentation par Monsieur le Président

En application de l'article L. 5741-2 du CGCT, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Sur décision du comité syndical du PETR, le ou les département(s) et la ou les région(s) intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites, soit par les EPCI FP membres, soit, en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Le projet de territoire peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

Orientation 2021

- Révision du projet de territoire/ planning à établir

Impact budgétaire 2021 :

- EN INTERNE donc à priori pas d'études complémentaires

Le Conseil Syndical, PREND ACTE de la tenue de ce débat pour l'année 2021 afin de préparer le budget primitif 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Prairies et élevages

Depuis 2018, le PETR fait partie du COTECH « Prairies » à l'échelle du Massif organisé par les 2 Parc (Vosges du Nord et Ballons des Vosges) : ce COTECH a notamment suivi et participé à la thèse sur la typologie des prairies du Massif dont le rendu est un guide à destination des agriculteurs, des techniciens chambres, des collectivités pour valoriser les prairies et leur pluralité. C'est également ce COTECH qui a organisé le colloque de Saverne (reporté).

Toutes ces réflexions et le travail partenarial engagé a permis d'aboutir à une feuille de route sur les axes à développer pour préserver et valoriser les prairies du Massif, appelé Plan « Herbe »/ « Prairies-Elevage ». Ligne directrice retenue : **maintien des prairies et d'une agriculture rémunératrice.**

Les élus du bureau, lors de la réunion du 06 octobre dernier ont proposé que le Pays soit affiché comme structure partenaire du plan défini et validé les axes du Plan.

Télétravail des agents

En vue du confinement suite à la COVID 19, les agents ont dû être en télétravail mais aucun règlement actuellement voté car un règlement avait été soumis au Comité Technique du centre de gestion des Vosges en 2018 mais le document qui était incomplet a été refusé.

Pendant le confinement, le document a donc été revu et travaillé par la direction et il va passer au CT du CDG88 pour validation. Il sera ensuite soumis au vote par les élus du Conseil Syndical.

Calendrier conférence des maires

D'après ses statuts, le PETR se doit d'organiser une conférence des Maires par an en y invitant les 111 maires du territoire.

Cependant, au vu du contexte sanitaire, le Président informe l'assemblée qu'il n'y en n'aura pas cette année 2020.

Néanmoins, une conférence des Maires sera organisée à la fin du 1^{er} trimestre 2021 pour les Maires de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges et une conférence des Maires sera également organisée pour les Maires de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges. Lors de ces 2 conférences, le Pays et son équipe seront présentés ;

Une conférence des Maires pour tous aura lieu en septembre 2021 où le projet de territoire pourra être présenté, selon son avancement.

Plan de communication

Le Président informe l'assemblée que d'ici quelques semaines, l'équipe technique du Pays devrait travailler sur la communication du Pays et notamment avec les EPCI. La page Facebook doit être mise à jour, continuité d'envoi de la newsletter...

Avant de lever la séance, le Président annonce la date du prochain conseil syndical qui aura lieu le mardi 15 décembre 2020 et qui devrait donc se dérouler sur la Commune de Bruyères.

La séance est levée à 21h30. Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 20 octobre 2020

La Secrétaire de séance,
Brigitte HENRI



Le Président du PETR,
Aurélien BANSEPT

